

<https://memento.ffspeleo.fr/article151.html>



---

Fédération Française  
de Spéléologie

# Convention définissant la préservation du « fonds documentaire Philippe Renault

»

- Pôle Patrimoine, sciences et environnement -  
Date de mise en ligne : vendredi 13 mai 2016

---

Copyright © Memento du dirigeant FFS - Tous droits réservés

---

Convention définissant la préservation du « fonds documentaire Philippe Renault »

### ENTRE LES SOUSSIGNES

- ▶ Madame Monique Renault domiciliée 7, rue Jamen Grand - 69300 Caluire
- ▶ Monsieur Patrick Renault domicilié 7, rue Jamen Grand - 69300 Caluire
- ▶ Madame Marie-Hélène Druel, née Renault domiciliée à Le buisson dessus - 74540 Gruffy
- ▶ Madame Véronique Manel née Renault domiciliée 97, chemin beau versant - 69250 Saint Genis Laval

Et le Président de la FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE,

- ▶ Monsieur Bernard Lips

Il a été convenu ce qui suit :

Madame RENAULT et les enfants de Philippe RENAULT ont remis, dès avant ce jour, à la FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE, ce que reconnaît M. Bernard Lips ès-qualités, divers documents ayant trait à la spéléologie, l'hydrologie, et la géologie, dont la liste est ci-annexée, qui constituait une partie de la documentation personnelle et des archives de feu Monsieur Philippe RENAULT.

Cette remise a été effectuée à titre définitif pour perpétuer la mémoire de Philippe RENAULT.

En outre, les soussignés conviennent expressément que ces documents seront gérés par la FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE dans les conditions ci-après :

- ▶ ce fonds sera dénommé « FONDS PHILIPPE RENAULT » à la mémoire duquel ses héritiers le dédient,
- ▶ il devra rester la propriété de la FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE, et pour les doubles, servir uniquement à accroître le fonds documentaire de la FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE, et de ses structures (commissions) ou de bibliothèques d'associations dépendant de la FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE telles que : comités départementaux de spéléologie, ou apparentés avec des conditions de sauvegarde (par exemple dépôt ou prêt à usage, ou autre...)
- ▶ l'origine de ce fonds devra être clairement exprimée et apparente.

Fait en triple exemplaire, dont un seul pour les Consorts RENAULT, confié à Madame RENAULT.

A LYON, Le 08 avril 2005